



À tous les participants au Concours de tir de Morgarten à 300 m

Merci d'avoir inscrit votre section au Concours de tir de Morgarten. Nous vous souhaitons la bienvenue.

- L'inscription des tireurs doit avoir lieu :
 - au plus tard le **1er novembre** sur la page Web www.morgartenschiessen.ch,
 - ou au plus tard le **1er novembre avec tous les tireurs** (numéro AFS, date de naissance) par e-mail à schiessleitung@morgartenschiessen.ch
- les classifications par séries et par groupes sont contraignantes.
- **quatre tireurs par groupe sont à désigner comme avertisseurs** (deux au protocole et deux observateurs) pour la série suivante et à mentionner au moment de l'inscription. Attention : les avertisseurs doivent connaître les types de marques conventionnels et si besoin y être initiés. Les observateurs sont chargés de régler les jumelles en temps utile. (**Attention** : par temps froid et humide, il y a risque de dérapage) !
- **les mutations** sont à éviter autant que possible. Après le 1er novembre, les modifications et ajouts au sein du groupe sont à signaler au bureau de tir (Morgartenhütte) au moins une heure avant l'heure de tir fixée.
- **numéro de téléphone pendant le Concours de tir de Morgarten** : 041 792 00 03
- **contrôle de retrait des cartouches** : le chef de groupe procède au contrôle du retrait des cartouches avant le tir.
- **présentation du groupe au complet** aux heures imparties. S'il manque des tireurs, le score inscrit sera «zéro» sans exception. Il n'y aura pas de possibilité de tirer a posteriori.
- le **tir à 300 m a priorité** sur le tir à 50 m. Nous rappelons aux tireurs qui participent en même temps au Concours de tir au pistolet de Morgarten de prendre connaissance des dispositions du règlement de tir au pistolet (point 15).
- les instructions figurant sur la **fiche de sécurité** doivent être strictement respectées et communiquées à tous les tireurs, en particulier
 - A** le fait que le chargement de l'arme avant le commandement « charger », ainsi que le chargement et le tir de coups supplémentaires sont strictement interdits et seront sanctionnés par la disqualification du tireur fautif.
 - B** seules les armes d'ordonnance selon SSV sont acceptées.
 - C** les résultats de 48 points ou plus, doivent être contrôlés par un contrôleur immédiatement après le tir sur le champ de tir. En cas de divergences, l'enregistrement du contrôle de la cible fera foi.

En suivant ces instructions, vous contribuerez à ce que l'événement se déroule dans la sérénité et sans accident. Nous vous en remercions vivement et vous souhaitons beaucoup de succès au Concours de tir de Morgarten de cette année.

La commission de Morgarten